

N° 2^e/52-06

Service instructeur

Service du Développement
Economique, de l'Enseignement Supérieur
et du Tourisme

Service consulté

Association Départementale
du Tourisme

**FONDS DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE
NAVETTE DES CRETES - SUBVENTION 2006**

Résumé : *Il est proposé d'attribuer une aide de 16 500 € au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) pour l'organisation de la navettes des crêtes 2006.*

La navette des crêtes est un service de transport en commun mis en place par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV). En service les dimanches et jours fériés de juin à septembre, elle dessert 19 sites touristiques de la crête des Hautes-Vosges, entre le Col des Bagenelles au Nord et le Grand Ballon au Sud, avec une fréquence d'un bus toutes les demi-heures. Les bus assurant ce service sont marqués « Navette des crêtes » et chaque station est signalée par un panneau jaune sur lequel les horaires sont indiqués. Le tarif est de 1 € par personne depuis les vallées et de 2 € pour les usagers prenant la navette sur la grande crête. Une réflexion sur l'intermodalité a été initiée, avec la création de partenariats avec les TER Alsace, avec « l'Elsass Ticket » (titre de transport combiné Colmar - Fribourg), et avec le « Pass Evasion » de la SNCF.

Pour mémoire, la Navette des Crêtes a été créée en 2000 par le PNRBV à titre expérimental. L'objet de ce dispositif estival d'animation et de découverte des Hautes Vosges était de :

- réduire l'impact et les nuisances des véhicules motorisés en offrant une alternative aux déplacements en voiture particulière ;
- valoriser la découverte piétonne et linéaire de la grande crête à travers le Sentier des Crêtes.

Le Département s'était engagé, à l'époque, à soutenir financièrement cette expérience innovante, en accordant une subvention exceptionnelle de fonctionnement durant les trois premières années du dispositif au titre du Fonds Départemental de Développement Touristique. Ainsi, le Département a versé 15 250 € par an en 2000, 2001 et 2002, soit un montant total accordé de plus de 45 000 €.

En ce qui concerne le financement du dispositif pour 2003 et 2004 et 2005, et comme cela avait été prévu initialement, aucune subvention départementale n'a été versée.

Pour l'édition 2006, le PNRBV sollicite à nouveau le soutien du Département du Haut-Rhin, pour un montant de 16 500 €.

REÇU A LA PRÉFECTURE
22 MAI 2006

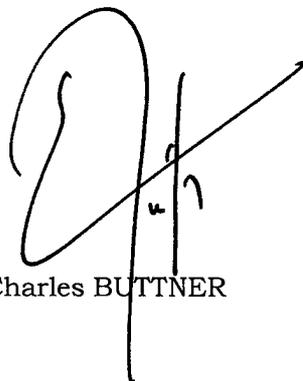
Les dépenses sont constituées essentiellement de la rémunération de la société de transports à qui a été déléguée la maîtrise d'œuvre du dispositif, ainsi que de dépenses de communication.

Des financements sont attendus de l'Etat (FNADT) pour un montant de 50 000 €, de la Région Alsace pour un montant de 16 500 €, de la Région Lorraine pour un montant de 16 500 €. Différentes communautés de communes alsaciennes et vosgiennes, ainsi que des villes-portes (villes émettrices du public de la Navette), ont également été sollicitées. Enfin, les recettes liées à la vente des billets a été estimée à 20 000 €.

En conclusion, je vous propose :

- d'attribuer au Syndicat mixte du Parc naturel Régional des Ballons des Vosges une subvention de 16 500 € pour l'organisation de la Navette des Crêtes 2006 ;
- de prélever la dépense correspondante d'un montant de 16 500 € au titre du Fonds Départemental de Développement Touristique, chapitre 65, nature 65735, enveloppe 84956 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER